

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 98-371 DU 4 SEPTEMBRE 1998

portant nomination à la Présidence de la  
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle de 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret N°96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République ;

SUR proposition du Président de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 août 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées à la Présidence de la République :

- Chargé de mission : Monsieur GADO Girigissou.

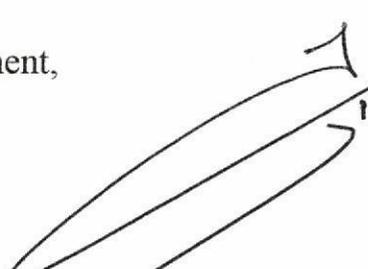
.../...

- Conseiller technique chargé de l'Enseignement primaire : Monsieur Emmanuel TIANDO (cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller technique chargé des Affaires administratives et du suivi de la décentralisation de l'administration territoriale : Monsieur Bio N'MOROU OUOROU.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 4 septembre 1998

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-  
FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-